

GARANTIE DU MEILLEUR PRIX • SAAM-MAGIC

Dernière révision le 01/01/14

La garantie du Meilleur Prix Saam-Magic est une offre promotionnelle qui s'adresse exclusivement aux particuliers commandant une prestation Saam-Magic comportant une prestation DJ à l'occasion de leur mariage ou de leur anniversaire.

Dans le cadre de cette offre, La Société Saam-Magic s'engage à aligner le tarif de sa prestation sur celui de ses concurrents aux conditions suivantes :

- Le Client devra présenter un devis du concurrent en bonne et due forme (mentions légales) faisant apparaître clairement le lieu prévu pour la prestation, la date, le nombre de convives présents, les prestations proposées et le matériel mis à disposition, la durée de la vacation, le tarif appliqué et les remises éventuellement appliquées, ainsi que les suppléments à prévoir (dépassement horaires, frais de déplacement et d'hébergement, supplément démontage...)

- La prestation concurrente devra être au moins équivalente à celle de Saam-Magic. Cette équivalence sera appréciée en fonction des éléments suivants : possibilité d'une réunion de préparation, durée de la prestation, puissance et nombre des sources sonores installées, nombre et type de points lumineux installés, autres matériels fournis (machine à fumée, machine à bulles, éclairages d'ambiance, mise à disposition d'un vidéo-projecteur...), animations proposées,... garantie de présence de la personne rencontrée pendant la préparation (hors cas de force majeure)

- la comparaison de tarif (et l'alignement éventuel) est effectuée sur le tarif hors taxe des prestations DJ (après remises commerciales éventuelles), hors frais de déplacement et hébergement.

- la prestation concurrente devra être proposée par une société commerciale en activité, dont le siège est située à moins de 50km du siège de La Société Saam-Magic, enregistrée au registre du commerce et des sociétés, assujettie à la TVA, possédant une ancienneté de plus de deux ans, assurée pour sa responsabilité civile professionnelle, et capable de présenter des attestations fiscales et sociales datant de moins de 6 mois prouvant qu'elle est à jour de ses obligations sociales (déclarations et paiements) auprès de l'Urssaf ainsi que du paiement des taxes et contributions dues au Trésor public.

- la demande de Garantie pourra être effectuée jusqu'à quinze jours ouvrés après l'acceptation du devis Saam-Magic (date de signature et versement de l'acompte). La réponse motivée sera envoyée par écrit après étude du dossier complet (devis et attestations de la société concurrente) et sous quinze jours ouvrés à réception de celui-ci. L'éventuel alignement du tarif prendra la forme d'une remise globale sur la facture finale (éditée le jour de la prestation) remplaçant toutes autres remises effectuées (hors vente à perte), et de la mise à niveau de la prestation si besoin.